

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 5 novembre 2024

N° VA_DEL2024_158

Objet : Déplacement d'élus dans le cadre d'un mandat spécial

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 novembre à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Didier MANIER, ayant donné pouvoir à Victor BURETTE, Benoît TSHISANGA, ayant donné pouvoir à Saliha KHATIR, Yohan TISON, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Stéphanie LEBLANC, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Mariam DEDEKEN, Charlène MARTIN, Dominique GUERIN étant absents, André LAURENT étant excusé.

Considérant que M. Sébastien COSTEUR se rendra à Paris au Salon des maires et des collectivités locales afin d'assister à la cérémonie des labellisés "Ville prudente" qui aura lieu le mercredi 19 novembre 2024 Porte de Versailles,

Considérant que M. Gérard CAUDRON, Maire, et Mme Valérie QUESNE, Adjointe, se rendront à Paris au Salon des maires et des collectivités locales afin d'assister à la cérémonie des labellisés VADA "Ville Amie Des Aînés" qui aura lieu le mercredi 20 novembre 2024 Porte de Versailles,

Il est proposé aux membres du conseil d'autoriser le remboursement, sur présentation de justificatifs, des frais des déplacements présentés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire,
Antoine MARSZALEK

Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 8 novembre 2024 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20241105-206568-DE-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 6 novembre 2024